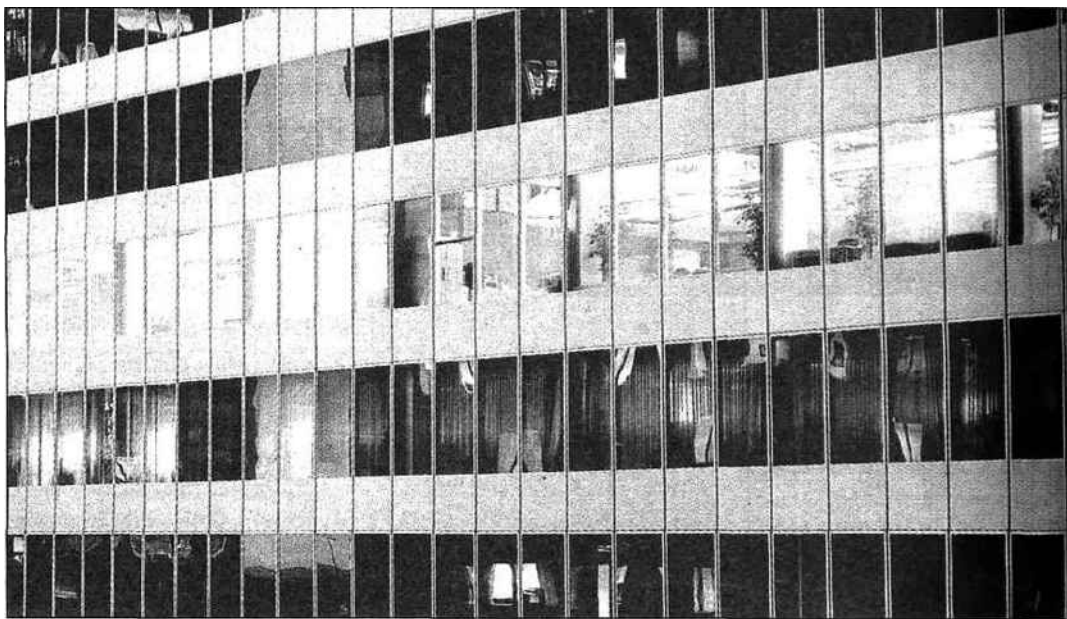


# Les entreprises peuvent réaliser de fortes économies d'énergie

Elles regardent de plus près leur consommation énergétique. Pour en réduire le coût, les pistes sont multiples, y compris en matière fiscale. Les salariés doivent être totalement impliqués dans la démarche.

Réaliser des économies d'énergie n'est plus un simple effet de mode dans le monde entrepreneurial. Les entreprises regardent de plus près leurs coûts énergétiques et hésitent de moins en moins à envisager les solutions alternatives. Sans oublier l'impact d'une telle démarche pour leur image de marque auprès du public et des actionnaires. « Depuis un an et demi, nous sentons une montée des demandes des entreprises, tant du secteur tertiaire qu'industriel, pour faire des économies d'énergie », souligne Pascal Lesage, responsable du projet Énergie France et Europe chez Bureau Veritas. Une position partagée par Pierre Lasry, président du directoire de Lowendal group : « Il y a une forte tendance des entreprises à réaliser des économies de manière régulière et structurelle. »

Les montants en jeu sont loin d'être négligeables. Selon le responsable du projet Énergie de Bureau Veritas, une économie d'énergie de 10 à 20 % peut en moyenne être réalisée sur un site tertiaire (bureaux, centres commerciaux...). Dans l'industrie, elle serait évaluée entre 5 % et 10 %. Avant tout, les économies d'énergie ne peuvent être impulsées que par les dirigeants d'une société. Le premier réflexe consiste à envisager l'automatisation du chauffage, de l'électricité et de l'informatique. Par exemple, à telle heure du soir,



## UNE ECONOMIE D'ÉNERGIE DE 10 À 20 % PEUT EN MOYENNE ÊTRE RÉALISÉE SUR UN SITE TERTIAIRE.

l'éclairage est arrêté dans les locaux. Autre solution, prévoir des zones d'éclairage sur les grands plateaux (« open space »). Encore beaucoup de personnes ne le savent pas mais un ordinateur arrêté continue de consommer un peu d'électricité. « L'idéal est d'installer un bloc multiprise ayant un interrupteur pour couper totalement les ordinateurs en quittant les postes de travail », conseille Pascal Lesage. Un site tertiaire aurait ainsi vu passer sa facture de 42.000 euros à 9.000 euros.

Le second réflexe consiste à sensibiliser les salariés sur leurs comportements. Bureau Veritas propose de mener une démarche en deux temps

dans les entreprises. La première étape est de demander aux salariés d'identifier les bonnes pratiques sur le terrain. Des groupes de travail sont mis en place. Puis les bonnes pratiques sont formalisées dans une grille de suivi. La seconde étape consiste, à partir de cette grille, d'expérimenter le comportement des salariés.

### ENGAGEMENTS INTÉRESSÉS

Dans une entreprise, un responsable de maintenance se serait engagé auprès de sa direction à réaliser 10 % d'économie d'énergie à condition que cet effort se répercute par le versement de primes à son équipe. La gestion du parc automobile doit aussi être une préoccupation. Des conseils de conduite sont à adresser au personnel : vérifier le gonflage des pneus chaque mois, avoir une conduite souple, utiliser les limiteurs de vitesse... « Cela peut faire réaliser une économie de 15 % à 20 % sur la consommation gazole », indique Pascal Lesage. L'entreprise ne doit pas non

plus négliger l'optimisation des coûts en matière fiscale. Elle est souvent perdue en raison de la complexité des dispositifs. Par exemple, la facture d'eau se compose en trois volets : un prix pour la distribution de l'eau, une partie pour la redevance assainissement et une partie pour les redevances aux organismes publiques. « Sur le prix de distribution, on recense 75 % de taux de facturation non conforme aux accords pris entre les communes et les distributeurs », avance Christophe Fillon, directeur du Pôle Frais Généraux ayant en charge l'offre environnement et développement durable de Lowendal group.

Une entreprise dans l'agroalimentaire aurait dû être exonérée de la redevance assainissement à compter de 2002, année de la mise en service de sa station d'épuration. Elle en a contesté le paiement, ce qui lui a permis d'obtenir une optimisation de 140.000 euros sur les 200.000 euros du montant de la redevance en question.

FREDERIC HASTINGS